ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Autriche

Question écrite n° 49654

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'évolution de la situation politique autrichienne. Le 4 juillet 2000, le Chancelier autrichien Schuessel a annoncé une consultation populaire relative aux sanctions bilatérales prise par les quatorze autres Etats membres de l'Union européenne, le but du Chancelier étant de faire lever les sanctions prises par l'Union européenne à l'égard de son pays, avant le sommet de Biarritz du 14 et 15 octobre 2000. La France préside l'Union européenne depuis le 1er juillet et l'annonce du gouvernement autrichien semble être un chantage, voire une provocation, comme le souligne le quai d'Orsay. Ce pays menace l'intégrité et les valeurs de l'Union européenne. En conséquence, il lui demande quelle position prendra la France, présidente de l'Union européenne, dans cette inquiétante évolution politique de l'Autriche.

Données clés

Auteur : M. Armand Jung
Circonscription : Bas-Rhin (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49654
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Premier Ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4435